

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-052-CPC MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> -organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+. - accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. -accompagner les équipes dans le cadre des projets Marseille en Grand (MeG), en lien avec le CPD MeG et les partenaires. - apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants. -participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...). - suivi des constellations dans le cadre du plan français/mathématiques. - organisation, gestion des projets EPS dans les différentes APSA et accompagnement des projets EPS dans les écoles de la circonscription. -lien avec les partenaires et les intervenants extérieurs, vérification des agréments de ces derniers. -représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Guichard Céline IEN Marseille le Canet ce. 0131305y@ac-aix-marseille.fr 04 84 35 81 30